

ERASMUS + ACTION CLÉ 1: PROJETS DE MOBILITÉ POUR LES JEUNES ET LES ANIMATEURS DE JEUNES

Porté par : Agence française ERASMUS+

Date de clôture : 1/10/2020 à 12h

Types de projets soutenus :

- **échanges de jeunes :** Les échanges de jeunes permettent à des groupes de jeunes issus d'au moins deux pays différents de se rencontrer et de vivre ensemble pendant une période allant jusqu'à 21 jours.
Pendant un échange de jeunes Erasmus, les participants, soutenus par des chefs de groupe, mettent en œuvre un programme de travail (composé d'ateliers, d'exercices, de débats, de jeux de rôle, de simulations, d'activités en extérieur, etc.) qu'ils ont eux-mêmes élaboré et préparé en amont l'échange.
- **mobilité des animateurs de jeunes :** Les projets de mobilité des animateurs de jeunes soutiennent leur développement professionnel en proposant à ceux-ci de participer à des séminaires transnationaux/internationaux, à des formations, à des événements de mise en contact ou à des visites d'étude, ou d'effectuer une période d'observation en situation de travail à l'étranger dans une organisation active dans le domaine de la jeunesse.

Critères d'éligibilité :

Porteur de projet : toute association loi 1901 est éligible. Le projet doit être porté par un consortium composé au minimum de 2 organisations (=organisation d'envoi & organisation d'accueil) issues de deux pays participants au programme¹.

Calendrier des actions : les projets doivent débuter entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mai 2021

Durée du projet: 3 à 24 mois

Durée et lieu d'une activité : 5 à 21 jours, dans le pays d'un des partenaires du projet.

Participants : jeunes âgés de 13 à 30 ans, minimum 16 et maximum 60 participants hors encadrement.

Critères d'éligibilité pour *Visite de planification préalable (VPP)* :

- Durée : max 2 jours (sans jours de voyage)
- Au moins 1 participant par groupe

Critères d'éligibilité spécifiques pour *la MOBILITE DES ANIMATEURS DE JEUNES:*

Durée et lieu d'une activité : 2 jours à 2 mois (hors jours de voyage), dans le pays d'un des partenaires du projet.

Participants : aucune limite d'âge, maximum 50 participants.

¹ Pays membre de l'UE + République de Macédoine du Nord, Island, Norvège, Liechtenstein, Turquie, Serbie + *Pays partenaires voisins de l'UE* (consultez la liste complète à la page 26 du [guide du programme ERASMUS+](#))

Financements et/ou ingénierie :

Voyage : subvention forfaitaire allant de 20€ à 1500€. Le montant de la subvention est calculé à partir de la distance parcourue.

Soutien organisationnel : subvention forfaitaire à hauteur de 38€/ jour d'activité/ participant.

→ pour les activités de mobilité des animateurs de jeunes : subvention forfaitaire à hauteur de 66€/ jour d'activité/ participant.

Soutien des besoins spécifiques : subvention aux coûts réels (100%) liés aux besoins spécifiques de publics en situation d'handicap.

Coûts exceptionnels : subvention fixée à partir des coûts réels encourus.

- A hauteur de 75% pour coûts des garanties financières.
- A hauteur de 80% pour coûts de frais de voyage élevés.
- A hauteur de 100% pour les autres coûts (liés à l'implication de NEETS, coûts d'hébergement pour les VPP).

Critères de sélection :

- Pertinence du projet (30 points)
- Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (40 points)
- Impact et diffusion (30 points)

Pour être éligible à la subvention, une demande doit atteindre le seuil minimum de 60 points et au moins 50% des points dans chacune des catégories.

Modalités et démarches :

Dépôt du projet : La soumission du projet se fait en ligne. Pour cela, le porteur doit d'abord créer un compte ECAS et obtenir un code PIC. Il est également demandé d'envoyer une version papier de votre projet au Responsable Europe International Jeunesse de votre région.

Plus d'information sur le dépôt de projet : Partie C du [Guide ERASMUS+](#)

Informations complémentaires :

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Aurélié Gaudin

agaudin@laligue.org